

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

07 février 2024



Ordre du jour :

- I. Tour d'actualité
- II. Désignation d'élu.es pour les commissions appel d'offres, listes électorales et impôts directs
- III. Partenariat avec la Canoë-Kayak Club de Pont-Réan
- IV. Calendrier prévisionnel du budget 2024
- V. Elaboration d'une stratégie pour un cabinet infirmier
- VI. Désignation secrétaire et animatrice du CoPil

Présent.es : Christophe Boiteau, Jean-Pierre Cormier, Anne-Marie Couëpel, Claire De Crisenoy, Géraldine Dubourg, David Dupont, Bernard Esnaud, Vincent Folatre, Maryline Lair, Brigitte Marot, Nicolas Texier, Éric Thézé, Christophe Thomas, Juliane Van Butsel

Absent.es : Guillaume Chauvel, Soizic Duchet, Natacha Gendron, Delphine Hinry, Héloïse Quinquet

I. Tour d'actualité : Commissions Ateliers Citoyens

Rapporteuses : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- *Commission Urbanisme et Services techniques*

L'ensemble des membres de la commission ont réalisé un état des lieux des sujets en cours les concernant.

La Région Bretagne nous a transmis un courrier dans lequel elle prévoit de débiter les travaux de **sécurisation de la falaise** et de **réfection du chemin de halage** le long de la Vilaine à l'automne 2024. Pour rappel, il a été convenu précédemment que cette Voie Communale n°2 ne soit pas rouverte à la circulation motorisée, hormis pour les riverains. La continuité du chemin de halage entre Saint-Malo-de-Phily et le site de la Mare aux Mortiers à Saint-Senoux sera rétablie.

- *Commission Enfance- Jeunesse*

Là aussi, les membres de cette commission ont pris connaissance de l'ensemble des dossiers en cours et à venir afin de définir les priorités de travail.

L'accueil des 0-3 ans sur la commune sera l'une d'entre elle. Tout d'abord, le nombre d'assistantes-maternelles exerçant sur la commune est en recul et cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années. Ensuite, la Loi Plein-Emploi et son article 17 stipule que les municipalités devront organiser un **service public de la petite-enfance** (SPPE) à compter du 1^{er} janvier 2025. Cela veut concrètement dire qu'il nous faudra à Saint-Senoux :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1^o et 2^o du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire.
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

Nous avons été sollicités ces derniers mois par des porteuses de projet d'une création de maison d'assistantes-maternelles (MAM) à Saint-Senoux. Ce sont des professionnelles de la petite-enfance exerçant sur le territoire, non-originares de la commune. Anne-Marie et Juliane se sont tournées vers les assistantes-maternelles en activité sur la commune, notamment l'association Tournicotti, pour sonder d'éventuelles intentions de création d'une MAM de leur côté. Les retours obtenus jusque-là ne vont pas en ce sens mais d'autres assistantes-maternelles doivent encore être rencontrés.

C'est un sujet important car les capacités d'accueil des plus petits, en diminution ces dernières années à Saint-Senoux, ont un impact sur le lieu de scolarisation des plus grands voire l'installation de la famille.

La question de la **reprise en régie de la restauration scolaire** n'est pas refermée et doit être étudiée en détail par la commission.

Les **directions de nos deux écoles** ont pu échanger avec Anne-Marie, notamment concernant d'éventuelles fermetures ou ouvertures de classes.

La commission se penche également sur la création d'un **Conseil des Jeunes**. Soutenue par Juliane, cette idée n'en est encore qu'au stade de la réflexion. Mais la volonté est là.

- *Commission Vie sociale, culturelle et citoyenne*

Nous avons reçu ces dernières semaines plusieurs **sollicitations professionnelles pour s'installer en centre-bourg** (créatrices, tiers lieu, restauration mobile...). Si les demandes formulées sont parfois hors de nos moyens, nous ne pouvons que nous réjouir de l'intérêt suscité par le centre-bourg. Nous avons d'ores et déjà donné notre accord pour la venue d'un camion-pizza le mercredi soir et d'une restauration asiatique à emporter le jeudi soir.

Grâce à l'implication des agents de nos services, les **activités intergénérationnelles** entre les enfants / ados et les séniors vont se multiplier en 2024.

La **valorisation de l'étang et de ses abords** est également souhaitée par la commission. Tout reste à imaginer pour faire de cet espace naturel un lieu de vie extérieur convivial et chaleureux. Par ailleurs, la personne propriétaire du terrain situé entre les jeux pour enfants et la grotte serait vendeuse. L'achat de ce terrain par la commune pourrait être envisagé.

La **Feuille mensuelle** va quelque peu évoluer. Nous souhaiterions renforcer son contenu informatif, avec davantage d'éléments concernant les décisions municipales et une actualité plus suivie des différentes commissions. Un dossier plus approfondi par trimestre ou semestre, comme cela se fait pour le budget, est envisagé.

La nouvelle composition du **CCAS** sera dévoilée prochainement.

- *Commission Travaux, Transitions écologique et énergétique*

Les travaux pour le **déploiement de la fibre** sur la commune redémarrent et des courriers-types sont envoyés en amont des interventions pour que les propriétaires procèdent aux élagages nécessaires.

L'accueil de la mairie est en cours de modification.

La commission a rencontré **Breizh Bocage** autour du sujet de la revalorisation du bois.

Le chantier participatif de la **Chapelle du Perchot** est toujours en cours, ainsi que la **restauration du calvaire** au départ des chemins de randonnée en centre-bourg.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et les **risques incendies** vont être actualisés.

Les **sentiers** vont faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment avec le Trail du Pays des Fous le 17 mars prochain.

- *Commission Finance – Affaires générales*

Notre nouvelle **Directrice Générale des Services** (DGS), Solène, est en poste depuis le 29 janvier. Elle arrive de l'île de Houat où elle était en disponibilité. Nous avons convenu avec elle d'un CDD de six mois au bout duquel nous ferons un bilan. La convention de mise à disposition de Nelly, la secrétaire générale de la mairie de Saint-Malo-de-Phily qui intervenait à Saint-Senoux une journée par semaine depuis octobre, a été reconduite jusqu'à la fin février. Cela permettra un tuilage et une transmission des dossiers sereine entre Nelly et Solène.

Chaque élu bénéficie d'un **Droit Individuel à la Formation** (DIF). Il s'agit d'un compte, avec un certain nombre d'heures, permettant des formations en lien avec notre mandant ou à la réinsertion professionnelle. Notre DGS va nous transmettre des informations à ce sujet.

Suite à l'introduction de nouvelles lois, le **règlement intérieur** de la municipalité va être révisé.

Une réunion avec le DGS de **VHBC** (notre communauté de communes) pour faire un point sur le calendrier communautaire a eu lieu. Trois de nos élu.es intègrent par ailleurs les commissions de VHBC :

- Maryline Lair à la commission Finances et Environnement
- Nicolas Texier à la commission Aménagement du Territoire
- Delphine Hinry à la commission Tourisme

II. Désignation d'élus pour les commissions appel d'offres, listes électorales et impôts directs

Rapporteur : Maryline Lair

Nature des débats : co-décision

Échanges :

Commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID a un rôle consultatif en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le responsable de l'administration, la liste de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou à l'exercice d'une activité salariée, participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non-bâties et enfin, formule des avis sur des réclamations relatives aux impôts locaux. La CCID est composée de sept membres dont la maire, présidente, qu'ils soient élus ou habitants. Nous devons transmettre à la Préfecture une liste de 24 contribuables propriétaires. C'est à partir de cette liste que la Préfecture formera la CCID de sept membres. Nous nous sommes donc basés sur la liste de 24 noms communiqués précédemment à la Préfecture, en retirant les personnes n'étant plus présentes sur la commune et en contactant d'autres personnes pour la compléter. La CCID se réunit une fois par an et nécessite de bien connaître le territoire communal.

Commission de contrôle des listes électorales

Son rôle consiste à maintenir à jour les listes électorales de la commune. Elle se réunit une fois par an ou avant chaque scrutin. Cela nécessite également une connaissance fine de la commune et il y a pas mal de travail en perspective avec Isabelle. Cette commission est composée de la maire, de trois élus de l'équipe majoritaire et de deux élus de l'équipe minoritaire.

Commission Appel d'Offres

On y trouve la maire, trois élus titulaires et trois élus suppléants. Elle est nécessaire dans le cadre de l'attribution de marchés réglementés supérieurs à 5,2 millions d'euros. Un tel montant ne nous concernant pas, plusieurs élus s'interrogent sur l'utilité d'avoir une commission appel d'offres à Saint-Senoux.

Relevé de décision :

Commission communale des impôts directs : Nicolas Texier, Géraldine Dubourg, Jean-Pierre Cormier, Delphine Hinry et Éric Thézé sont volontaires pour intégrer la pré-liste de 24 personnes à partir de laquelle la Préfecture formera la CCID.

La liste est adoptée telle qu'elle a été présentée.

Commission de contrôle des listes électorales : Bernard Esnaud, Eric Thézé et Delphine Hinry sont volontaires pour l'équipe majoritaire ; Géraldine Dubourg et Brigitte Marot le sont pour l'équipe minoritaire.

Commission appel d'offres : suites aux remarques formulées lors des échanges quant à la pertinence d'une telle commission pour une commune pour la nôtre, il a été décidé d'ajourner sa création et de recueillir l'avis de la DGS à ce sujet.

III. Partenariat avec le Canoë-Kayak Club de Pont-Réan

Rapporteur : Christophe Thomas

Nature des débats : Co-décision

Echanges :

Depuis l'été 2021 et jusqu'à l'été dernier, nous avons signé une convention de partenariat avec le Canoë-Kayak Club de Pont-Réan pour la location de canoës, kayaks et paddles en juillet / août à la Mare aux Mortiers.

Le partenariat étant arrivé à échéance, il nous a été proposé de la reconduire sur trois ans, aux mêmes conditions financières, à savoir 5500 euros par an (et après un effort de notre part de 9000 euros en 2021 pour l'achat de matériel). Dans la convention, il est indiqué que 60% des recettes sont reversées à la commune. En 2023, cela représentait un peu plus de 1400 euros.

L'objectif initial de ce partenariat n'était pas d'engranger d'importantes recettes pour la commune mais bien de proposer une offre d'activité estivale à Saint-Senoux notamment pour la population locale. En 2023, 184 personnes dont 25 à 30 habitant.es de Saint-Senoux ont participé aux activités proposées (soit trois à quatre personnes par jour en moyenne).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette fréquentation pour le moins décevante malgré une augmentation de 25% entre 2022 et 2023. Les intempéries météo (canicule ou au contraire pluies estivales persistantes), la signalisation et la communication insuffisantes et la présence de deux sites à moins de dix kilomètres où l'on peut retrouver les activités proposées jusque-là à la Mare aux Mortiers en font partie.

Le coût financier important par rapport au nombre de personnes ayant participé à ces activités est souligné par plusieurs élu.es.

La commission Vie Locale, après s'être penchée sur la question en réunion, propose de ne pas reconduire le partenariat trisannuel. L'an passé déjà, l'équipe municipale précédente avait cherché en vain à libérer la commune de sa dernière année d'engagement avec le club de canoë-kayak.

Plusieurs élu.es font aussi remarquer que malgré ce coût important, il serait ennuyeux que plus rien ne soit proposé à la Mare aux Mortiers l'été. Il est évoqué l'idée de s'engager seulement pour un an mais ce ne sont pas les termes de reconduction du partenariat qui ont été proposés.

Relevé de décision :

Il est décidé de ne pas reconduire le partenariat trisannuel avec le Canoë-Kayak Club de Pont-Réan sur le site de la Mare aux Mortiers.

La commission Vie Locale étudiera les possibilités d'animations estivales à la Mare aux Mortiers.

IV. Calendrier prévisionnel du budget 2024

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges :

Nous devons voter le budget 2024 début avril. Le timing est serré d'ici là et il nous faudra être efficace.

Deux réunions de la commission Finances-Affaires générales sont d'ores et déjà programmées :

- Le jeudi 15 février
- Le lundi 26 février

Dans l'idéal, il nous faudrait avoir une base de travail claire et solide début mars.

Les différents services de la commune ont fait remontés, ou vont le faire rapidement, leurs besoins budgétaires.

Les commissions sont invitées, dès que possible, à transmettre un maximum d'éléments chiffrés à Solène, la DGS.

Concernant l'exercice budgétaire 2023 dont les comptes ne sont pas encore arrêtés, une esquisse de bilan a été avancée. Ce sont des chiffres provisoires qui ont une valeur avant tout indicative.

Budget de fonctionnement : il dégage un excédent d'environ 194 000 euros. Sur cette somme, à peu près une moitié est consacrée aux remboursements des emprunts. Reste donc 95 000 euros environ de capacité d'autofinancement (CAF nette), là où dans un monde idéal nous aurions voulu atteindre 150 à 200 000 euros de CAF. Cela dit, c'est mieux qu'en 2022, notamment grâce aux efforts effectués sur les charges à caractère général (achat de matières premières, fournitures, prestations de services).

Budget investissement : le bilan est très provisoire et doit être pris avec des pincettes. Nous pouvons toutefois noter environ 400 000 euros de dépenses réelles. La piscine de Guichen, des aménagements de voirie et de bâtiments ainsi que les dépenses liées à la rénovation du bar-épicerie représentent les principaux postes de dépense.

Enfin, le coût pour une comptabilité analytique de notre budget est évalué à environ 2000 euros.

Relevé de décision :

Les commissions doivent transmettre le plus rapidement possible et au plus tard le 22 février un maximum d'éléments chiffrés à Solène (DGS) pour leurs budgets respectifs.

V. Elaboration d'une stratégie pour un cabinet infirmier

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Co-construction

Échanges :

Nous avons été sollicité.es par un cabinet infirmier de Bourg-des-Comptes pour qu'il puisse tenir une permanence matinale à la Caozerie du lundi au samedi. Le besoin pour les habitant.es de Saint-Senoux en la matière a été clairement exprimé lors d'une enquête réalisée par l'équipe municipale précédente.

Nous avons donc répondu favorablement à la demande du cabinet infirmier après l'avoir rencontré. Malheureusement, l'Ordre National des Infirmiers (ONI) a rejeté cette demande de permanence formulé par le cabinet infirmier, prétextant la concurrence déloyale d'une permanence vis-à-vis des infirmier.es et cabinets installés sur le territoire. Ce refus fait actuellement l'objet d'un recours de la part du cabinet infirmier.

Si ce recours échoue, nous avons deux solutions pour obtenir le feu vert de l'ONI :

- Identifier la Caozerie comme un cabinet secondaire de celui d'origine.
- Créer un cabinet.

Dans les deux cas, le cabinet ne peut pas être partagé avec d'autres praticien.nes et doit bénéficier d'une ligne téléphonique.

Nous avons actuellement deux cabinets à la Caozerie. L'un a quasiment tous ses créneaux horaires remplis, l'autre beaucoup moins où seulement deux professionnels exercent ponctuellement.

Pour résumer, soit l'un des deux cabinets est dédié à l'usage exclusif du cabinet infirmier, soit nous renonçons à les accueillir.

Encore une fois, le besoin en soins infirmiers sur la commune est important et largement partagé par les habitant.es ou les élu.es.

Relevé de décision :

Dédier l'un des cabinets à l'usage exclusif du cabinet infirmier.

Discuter au préalable avec celles et ceux qui y sont déjà installés pour les informer et recueillir la projection qu'ils et elles font de leurs activités à Saint-Senoux.

Revoir la tarification horaire des cabinets de la Caozerie, actuellement de 2,5 euros / heure, ce qui est très bas.

VI. Désignation secrétaire et animatrice du CoPil

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Co-décision

Échanges :

Ce binôme sera à l'œuvre lors des six prochains mois. Il aura en charge l'organisation, le bon déroulement et la restitution des dossiers abordés en Comité de Pilotage.

Relevé de décision :

Christophe (secrétaire) et Claire (animatrice) sont volontaires pour occuper ces fonctions pendant six mois. Aucune objection.